

ABONNEMENT.

Saumur : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 9. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33 ; A. EWIG, Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c. Réclames... 50. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez M. HAYAS-LAFITE et Cie, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

18 Mai 1878.

Chronique générale.

Le libéral, le radical et absolu parlementaire, M. Emile de Girardin, veut bien nous expliquer comment il est équitable et tout naturel que la minorité de la Chambre soit exclue de la commission du budget.

Cette minorité qui se plaint, comment la satisfaire, en admettant même que la République consente à lui donner ce qu'elle demande ? Est-ce que les impérialistes et les royalistes ont les mêmes intérêts financiers ?

Faisons-nous un budget pour l'empereur ou pour le roi ? Non, nous faisons un BUDGET POUR LA RÉPUBLIQUE.

A la bonne heure ! Mais alors par qui faut-il faire payer le budget ? Par les républicains. Car il est de droit public et primordial, que nul impôt n'est légitimement perçu s'il n'a été consenti ou discuté par ceux qui le paient.

seuls décrètent les impôts que seront forcés de payer les monarchistes. Et il n'a pas l'air de se douter que son raisonnement est la théorie pure de l'oppression.

M. de Bismark n'en faisait pas d'autre quand il frappait la France d'une contribution de cinq milliards, et la Russie vient encore de mettre en pratique cette belle théorie dans la rédaction du traité de San-Stefano.

Puisque nous venons de citer les lignes par lesquelles M. Emile de Girardin approuve la majorité républicaine d'avoir exclu de la commission du budget tout représentant de la minorité, il est bon de reproduire, du même auteur, les lignes qui disent absolument le contraire ; elles sont extraites des Questions de mon temps, ouvrage de M. Emile de Girardin :

« Le droit de suffrage appartenant à la minorité au même titre qu'à la majorité, celle-ci n'a plus le droit d'y porter la plus légère atteinte. Toute atteinte portée par la majorité au droit de suffrage acquis à la minorité, est un fait d'usurpation, UN ACTE D'OPPRESSION, PLUS QU'UN VOL, UN MEURTRE. LA JUSTICE VEUT QUE TOUT MEURTRE S'EXPIE. »

M. de Girardin est prié de prononcer lui-même, contre la majorité républicaine, la peine d'expiation qu'elle a méritée.

Le bruit court que des renseignements, émanés de source diplomatique, sont à la veille de paraître dans un grand journal étranger, sur les dernières allées et venues de M. Gambetta. Ces révélations seraient, dit-on, appelées à faire sensation.

M. Waddington aurait été, dit-on, très-irrité d'apprendre que M. de Saint-Vallier entretenait avec M. Gambetta une corres-

pondance très-active sur la politique extérieure. M. de Saint-Vallier aurait été averti d'avoir à cesser toute correspondance de ce genre.

Parmi les anciens ministres du 16 mai, les uns croient à leur mise en accusation ; les autres se montrent absolument incrédules aux menaces des gauches. Les premiers sont, du reste, plus furieux qu'effrayés, et leur langage en parlant du Maréchal est aussi instructif... qu'indépendant.

Il est assez difficile de se rendre un compte exact de la situation que M. Bonnet-Duverdier va avoir à la Chambre. Plusieurs journaux ont annoncé que l'extrême gauche avait décidé d'exclure de ses réunions le député de Lyon. Le Peuple lyonnais soutient le contraire et prétend que la réunion des électeurs de Lyon ayant donné un blanc-seing à leur représentant, l'opinion de la majorité du groupe de l'extrême gauche est que la volonté des électeurs doit être respectée.

On lit dans le Journal du Loiret :

« Une partie de la gauche continue de vouloir que le gouvernement fixe aux premiers jours de décembre la date des élections du Sénat. »

Plusieurs sénateurs ont l'intention d'interroger le gouvernement à cet égard. On assure que dans la gauche du Sénat les esprits sont divisés sur ce point : un certain nombre de sénateurs républicains et même quelques ministres estiment qu'une convocation des électeurs sénatoriaux aux premiers jours de décembre ne serait pas légale. »

On s'occupe déjà du successeur à donner au colonel Denfert-Rochereau dans la députation parisienne. Le candidat républicain à la succession vacante serait, dit-on, M. l'académicien Mézières, qui jadis se présentait comme conservateur contre M. Denfert et fut battu par lui. Mais depuis lors, M. Mézières a trouvé son chemin de Damas, et on l'a vu, en octobre dernier, énergiquement patroné et soutenu par les radicaux de Meurthe-et-Moselle.

Le prince de Galles n'est pas seulement en coquetterie avec M. Gambetta. On raconte qu'il y a quelques jours, il a prononcé chez la princesse Mathilde des paroles qui ont été fort agréables au parti bonapartiste.

Le corps du colonel Denfert est arrivé mercredi à Belfort. Les autorités civiles et militaires l'ont reçu à la gare au bruit du canon tiré par la citadelle ; la musique des pompiers était sur le quai jouant des airs funèbres, la ville était pavoisée de drapeaux ornés de crêpes en signe de deuil ; un grand nombre de délégations de Belfort ont accompagné le corps jusqu'à Montbéliard.

Faisant droit à la demande formulée à la tribune par M. Lockroy, le général Borel vient de décider que le nom du colonel Denfert serait donné à l'un des ouvrages protégeant Belfort.

On assure que la catastrophe de la rue Béranger a été causée par l'explosion de matières destinées à faire des fusées pour le 30 mai en témoignage de réjouissance à l'occasion du centenaire de Voltaire.

Nous avons annoncé l'arrivée à Paris de M^{rs} Place, venu pour protester auprès du

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

UNE PEAU DE LION

(Suite et fin.)

Les nouvelles que nous venions d'apporter mirent le campement en rumeur, et il fut question d'organiser une embuscade pour la nuit suivante.

N'étant point chasseur, je me récusai. La conversation roula tout naturellement sur le lion, sa force, sa fureur, ses exploits. Il y en avait de si terribles que ma moelle se figeait dans mes os et mes cheveux se dressaient sur ma tête, rien qu'à les entendre raconter.

Camboulive écoutait tous ces récits avec un sourire pensif : il se recueillait en héros pour l'action.

Mais voilà qu'à force de se recueillir, il attrapa une migraine épouvantable, qui ne fit que s'accroître à mesure que la nuit s'approchait.

Comme nos Arabes parlaient de remettre la battue au lendemain, afin qu'il y pût prendre part, il donna le plus bel exemple d'abnégation que

puisse donner un chasseur forcené ; il les pria de partir sans lui.

Quoi qu'il pût dire ou faire (il alla jusqu'à se fâcher), les Arabes tinrent bon, et la partie fut décidément remise au lendemain.

Comme on allait de grands feux autour du campement, Camboulive témoigna quelque surprise.

— Le lion pourrait venir cette nuit, répondit un des hommes.

— Eh bien, qu'il vienne ! s'écria courageusement Camboulive.

— Il pourrait se jeter sur les chevaux ! répondit l'homme.

— Ah ! du moment que vous avez peur pour les chevaux, faites, faites, mes enfants, je ne m'y oppose pas.

Vers le milieu de la nuit, je l'entendis qui s'agitait, et je lui demandai s'il souffrait beaucoup.

— Abominablement, me répondit-il.

Et il ajouta : — Tiens ! tu es éveillé ; jette donc une bonne brassée de bois sur ce brasier qui s'éteint, là, de mon côté. Tu sais... les chevaux !

Le lendemain matin, il allait un peu mieux, et je le menai respirer l'air frais dans un petit vallon voisin du campement.

— Ce n'est pas là que vous le trouverez ! dit un des Arabes à Camboulive en lui voyant prendre

son fusil.

— N'importe, répondit fièrement Camboulive, on ne sait pas ce qui peut arriver.

Il avait raison, et l'Arabe avait tort, car c'est justement là que Camboulive devait conquérir sa peau de lion.

Comme nous causions tranquillement, Camboulive tressaillit, et me dit :

— Écoute un peu !

J'écoutai de toutes mes oreilles, et j'entendis le bruit des sabots d'un âne qui résonnaient sur le sentier pierreux.

En même temps, une voix d'homme, jeune et douce, modulait une mélodie monotone dont le rythme se mesurait sur le battement des sabots de l'âne.

Nous vîmes bientôt paraître, au milieu des arbustes et des branches d'arbre, un jeune Arabe nonchalamment assis sur le dos d'un âne. Il tenait devant lui, en travers, un long fusil à pierre. Il avait, en guise de housse, l'énorme peau d'un lion récemment écorché. Les pattes, armées de griffes formidables, étaient si longues qu'elles pendaient jusqu'à terre et traînaient sur les cailloux. La peau du mufle se ridait, pressée par le talon du jeune Arabe, et dessinait comme un formidable sourire.

— Tron de l'air ! s'écria Camboulive, en faisant le moulinet avec son fusil, et en dansant un entre-

chat ; cette vilaine bête est donc morte ; nous n'en entendrons donc plus parler !

On aurait cru vraiment que la mort de cette bête le délivrait d'un cuisant souci.

Je crois que cette pensée vint à l'esprit du jeune Arabe, qui était de notre campement, car il ne se gêna pas pour sourire d'un air ambigu.

Avec un tressaillement qui ressemblait fort à un tremblement de joie, Camboulive frappa le sol avec la crosse de sa carabine, et s'écria :

— Et la fameuse battue de ce soir ! elle est...

Il employa un terme si vilain, que, pour rien au monde, je ne voudrais le transcrire ici. Le mot traduit en langue honnête signifiait que la battue était, comme on dit vulgairement, tombée dans l'eau.

— Où, quand, comment as-tu tué ce brigand ? demanda-t-il au jeune Arabe.

— A la lisière du bois, cette nuit, je m'étais embusqué sur un arbre...

Camboulive me regarda avec un air de triomphe :

— Sur un arbre ! tu l'entends, sur un arbre ! La belle malice, un enfant en ferait autant !

Le jeune homme rougit et marmotta en arabe :

— Je voudrais bien t'y voir !

— Qu'est-ce qu'il jargonne ? me demanda Camboulive, qui ne savait pas l'arabe.

Je me permis de ne pas traduire littéralement,

gouvernement contre l'arrêté municipal par lequel M. Maglione a interdit les processions à Marseille.

Selon le *Moniteur*, on assure que M. le ministre des cultes serait assez disposé à faire rapporter ou plutôt à modifier l'arrêté de M. Maglione, en ne maintenant l'interdiction que pour les processions qui n'ont pas lieu le dimanche.

On sait qu'à Marseille, durant l'Octave de la Fête-Dieu, chaque paroisse organise à son tour une procession. Jamais la circulation n'en souffrit et jamais personne ne s'en plaignit; bien au contraire. Quand un émule en radicalisme de M. Maglione prit en mai 1872 un arrêté analogue à celui qui soulève actuellement l'indignation des Marseillais, M. de Kératry, alors préfet, s'empressa d'annuler cette mesure vexatoire qu'il flétrit sous des considérations fortement motivées.

Si M. Tirman est, comme le prétend le *Moniteur*, disposé à se montrer aussi ferme et aussi juste que M. de Kératry, préfet lui aussi de la République, pourquoi n'agit-il point?

En sera-t-il empêché par des ordres supérieurs, et faudrait-il croire que la *Marseillaise* est bien informée en annonçant que le ministre de l'intérieur et celui des cultes, avec lesquels M^{re} Place aurait une entrevue, eussent approuvé l'arrêté de M. Maglione, violant le droit, au moyen d'une apparence mensongère de légalité?

Nous ne tarderons pas à savoir qui, du *Moniteur* ou de la *Marseillaise*, a été exactement renseigné.

Mardi soir, il y avait une fête très-brillante chez l'ambassadeur d'Angleterre. Le Maréchal a fait son entrée donnant le bras à la princesse de Galles, et le prince de Galles à la princesse royale de Danemark, Bernadotte par son père; le prince de Danemark à la maréchale de Mac-Mahon.

Il y avait également les ducs d'Aoste, de Nemours, d'Alençon et d'Aumale, prince de Joinville, princesse Mathilde, maréchal Canrobert, général Fleury, comte Benedetti, baron Haussmann, etc., etc.

Les danses ont fini à 6 heures 20 du matin, après un souper des plus somptueux.

Pour cette fête offerte au futur roi et à la future reine d'Angleterre, on estime à plus de cent mille francs les frais nécessités par les travaux des fleuristes, jardiniers, tapisiers, etc. On avait transformé en une tente éclairée par trente lustres l'espace de cour qui précède le magnifique jardin de l'ambassade.

Les portiques formant le pourtour de cette enceinte, tendus et illuminés, avaient un éclat surprenant; au milieu, une fontaine jaillissait sur des corbeilles remplies de plantes rares. Les jardins, éclairés par la lumière électrique et par les feux du salon, avaient un aspect féerique. Enfin un immense buffet, long de 50 mètres et surchargé d'argenterie, avait été dressé dans un des salons latéraux du rez-de-chaussée. Au premier étage, même déploiement de luxe.

Deux mille invitations au plus avaient été

et même de ne pas traduire du tout.

— Il dit, répondis-je effrontément, qu'avec un malheureux fusil à pierre !...

— C'est juste, c'est juste, reprit Camboulive, subitement radouci.

Et il ajouta, en frappant de la paume de sa main la crosse de sa carabine :

— Tandis que nous autres, avec des joujoux comme ceux-là... c'est bien différent.

La battue projetée n'eut pas lieu; elle était désormais sans objet, puisque le lion était mort.

Quant à la peau du lion, elle finit par passer des mains du jeune Arabe dans celles de Camboulive.

Pour conclure définitivement cette petite transaction, il vint m'emprunter quelque argent.

Quoique je ne lui eusse demandé aucune explication, il se crut obligé de m'en donner une.

— Tu sais, me dit-il en rougissant, c'est pour cette peau. Allons, ne prends pas cet air étonné, reprit-il en partant d'un franc éclat de rire. Après tout, je ne l'achète pas dans un bazar; tu vois que je me la procure en rase campagne !

La campagne, en cet endroit, était parfaitement rase, il n'y avait pas à discuter là-dessus.

Camboulive paraissait si enchanté de la tournure qu'avaient prise les événements, que je n'eus pas le courage de le plaisanter.

— Et ta migraine ? lui demandai-je en souriant.

— Ah oui ! ma migraine ! reprit-il avec un rire

lancées. Les ministres et le corps diplomatique y figuraient au complet.

Le caractère spécial de cette fête était son éclectisme. Toutes les opinions y étaient représentées: le général Fleury y coudoyait M. de Marcère, et le faubourg Saint-Germain s'y asseyait à côté du faubourg Saint-Honoré.

La princesse de Galles, plus gracieuse que jamais, portait une toilette de barège lamé d'or rehaussé de faille rouge. Le prince de Galles, en frac, avait en sautoir le grand cordon de la Légion-d'Honneur.

Plusieurs journaux ont prétendu qu'une tentative d'incendie avait eu lieu mardi dans la nuit au Champ-de-Mars, pendant que la rue Béranger était, à l'autre extrémité de Paris, le théâtre d'une catastrophe sanglante. C'est donner de trop grandes proportions à un fait qui a une portée moins coupable qu'imprudente.

Mardi soir, vers onze heures, on aperçut au-dessus des galeries un ballon enflammé. Les pompiers se tirèrent sur le qui-vive, et quelque temps après ce globe de feu venait s'abattre tout près de la porte Rapp. C'était une boule de papier imbibée de pétrole qui avait évidemment servi à gonfler un aérostat.

Après enquête, on s'est assuré, dit-on, que ce ballon venait, sans aucune intention criminelle, de la fête de Saint-Cloud.

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE.

L'intéressante exposition des instruments agricoles des Etats-Unis montre une machine très-peu connue en France: la moissonneuse qui lie elle-même la gerbe. Il y en a de plusieurs systèmes.

On en trouve un modèle dans la galerie française des instruments, située le long de la Seine, devant le numéro d'ordre 405. Il a été acheté par le comice du département de la Marne dans une pensée de propagande; bonne note pour ce comice !

La machine travaille d'abord comme les autres moissonneuses; mais elle porte à la suite du tablier ordinaire, à la droite du conducteur et en arrière de lui, un second tablier vertical replié en deux versants. Une toile sans fin reçoit les épis coupés, les fait monter le long du versant intérieur jusqu'au sommet, d'où ils redescendent sur le versant inférieur, où ils sont saisis et enserrés par les deux branches d'un crochet articulé. La pointe de la branche supérieure est en forme de bec et renferme un fil de fer qui se déroule d'une bobine. A la fin de la course du crochet, un mécanisme caché entre les mandibules du bec en rencontre un autre dans une rainure du tablier, et le fil de fer, tordu trois fois sur lui-même, est coupé, après quoi les deux branches du crochet se séparent et laissent échapper la gerbe qui reste déposée sur le sol, solidement liée, sans que nul ouvrier ait eu à y mettre la main, et sans que le conducteur ait eu autre chose à faire qu'à bien guider ses chevaux.

un peu forcé; partie, disparue, évaporée.

La peau du lion, dûment préparée, se voit encore dans le salon du colonel. Toutes les fois que je lui rends visite, il ne manque pas de me la montrer d'un air un peu goguenard. Dernièrement, il me dit :

— Vous n'êtes pas devenu plus chasseur qu'autrefois, vous. Bah ! cela n'est pas donné à tout le monde. Avez-vous eu récemment des nouvelles d'Ernest ? La dernière fois qu'il m'a écrit, il parlait d'aller faire un tour dans l'Inde, pour chasser le tigre. Quel gaillard !

Je ne voulais pas détruire les illusions du cher vieux colonel, et, d'un autre côté, je ne voulais pas mentir. Je me suis donc humblement incliné, sans dire un mot.

Je crois inutile d'ajouter que je n'éprouve aucune inquiétude sur les dangers que pourrait courir mon ami Ernest Camboulive en chassant le tigre.

(Magasin pittoresque.)

— Parmi les nombreux objets les plus curieux que possède le palais de l'Exposition universelle, il en est un qui mérite une mention toute particulière. C'est une plante unique dans le monde entier, plante produite par la nature aidée par la patience humaine durant presque un siècle. C'est dans la section hollandaise que se trouve cet objet aussi original que merveilleux.

Cet arbuste, qui a la grandeur de 2 mètres environ, a les branches entrelacées sous la forme d'une grille, et le bois en est très-dur.

L'exposant, un riche propriétaire de Rotterdam, M. Klintzès, a dû extraire la plante vivante et la laisser mourir pour pouvoir la conserver.

Les Hollandais faisaient le voyage exprès pour aller admirer cette merveille de la nature.

A l'Exposition universelle de Philadelphie, elle a obtenu un premier prix.

On trouvera plus loin les conditions de l'Emprunt fait en ce moment par la ville de Constantine, qui est divisé en 3,906 Obligations de 4,000 francs, émises libérées à 962 francs 50, jouissance 30 juin prochain.

Le produit de cet emprunt est destiné, pour une partie, au remboursement anticipé du solde des emprunts contractés précédemment auprès du Crédit foncier; le surplus est destiné à divers travaux d'utilité publique.

Les souscripteurs des 3,906 obligations, qui voudront profiter des délais de paiement indiqués au prospectus, les obtiendront à 970 francs.

On sait dans quelles conditions de sécurité exceptionnelle se trouve la ville de Constantine. Son budget s'est élevé en recettes dans les quatre dernières années à plus de 4,220,000 francs par an, présentant sur les dépenses un excédant considérable qui assure, et au-delà, le service de l'emprunt sans recourir à aucune imposition extraordinaire.

Si l'on considère que ces Obligations rapportent 5 francs 40 0/0, dans un temps où le 5 0/0 français, qui ne saurait être plus sûr, est à près de 140, et donne 4 1/2 seulement, on verra qu'il y a avantage à mettre en portefeuille des titres d'emprunts de villes, placés dans de pareilles conditions, et qui, par leur nature, échappent de plus aux fluctuations de la politique.

C'est l'honorable maison L. Sée fils et C^{ie} qui offre ce placement à l'épargne. Nul doute qu'il n'obtienne l'accueil des précédents emprunts de villes faits par la même maison avec un si brillant succès.

Nous rappelons que les souscriptions de la première journée jouiront d'un droit de préférence.

Etranger.

AUTRICHE. — A Vienne, on n'est pas sans quelques appréhensions à propos du voyage du comte Schouwaloff. On se demande si ce voyage ne se rattacherait pas à quelque vague projet d'entente pour un partage de l'empire ottoman, entente que M. de Bismarck avait jadis conseillée à la Russie et à l'Angleterre.

ALLEMAGNE. — On écrit de Berlin à la *Gazette de Cologne* que la police de Berlin a arrêté, lors de l'attentat commis sur l'empereur d'Allemagne, deux personnes qui ont exprimé le regret que les coups n'eussent pas porté. L'une de ces personnes est un ouvrier qui se serait écrié: « Si ce gars avait mieux tiré, nous serions maintenant plus riches de 7 millions; » l'autre serait une femme qui avait adressé à l'empereur une supplique qui n'avait pas été accueillie.

— La *Volkzeitung* de Berlin croit savoir que, par suite de l'attentat de Hoedel, M. le comte Eulenburg, ministre de l'intérieur en Prusse, s'est prononcé énergiquement pour l'adoption des mesures préventives ayant pour but de combattre les idées révolutionnaires de certains partis. « Le ministre, ajoute la feuille progressiste, n'a pas encore arrêté de résolutions concernant les mesures qui doivent être prises. Ces mesures auront, sans doute, pour principal résultat une restriction des droits de réunion et d'association. »

— La *Gazette de Cologne* publie, à la date du 17, les renseignements suivants concer-

nant Hoedel, auteur de l'attentat contre l'empereur :

« Le meurtrier a dit qu'il avait mis ses habits du dimanche au Mont-de-Piété pour se procurer l'argent avec lequel il a acheté le revolver. »

» M. Grunberg, secrétaire du parti des ouvriers socialistes chrétiens, a déclaré que Hoedel, qui ne lui a pas demandé de tra-colporter des brochures, avait des moyens d'existence suffisants et était vêtu d'habits convenables. »

Le même journal annonce que l'empereur d'Allemagne a autorisé les étudiants de l'Université de Berlin à organiser une promenade aux flambeaux à l'occasion de la non-réussite de l'attentat de Hoedel. Cette promenade aux flambeaux aura lieu aujourd'hui ou demain.

RUSSIE. — Le comte Schouwaloff semble avoir réussi à démontrer au tzar qu'il est de l'intérêt du gouvernement russe de faire à l'Europe la plupart des concessions indiquées par le cabinet Saint-James.

En conséquence, la réunion du Congrès, nonobstant les difficultés qui se sont produites entre le quartier général et la Sublime-Porte, paraît aujourd'hui assurée.

ITALIE. — On mande de Rome que les ministres des finances et de la guerre demandent un crédit supplémentaire de 40 millions pour le budget de la guerre.

LE NIHILISME.

Le sinistre incident de Berlin appelle de nouveau l'attention sur ce formidable mal si menaçant au nord-est de l'Europe.

Le nihilisme, auquel semble appartenir le nouvel assassin, est la secte qui, très-probablement, englobera bientôt toutes les autres sectes du socialisme. Cette doctrine s'est d'abord formée en Belgique, en France; mais, repoussée par les instincts d'ordre de nos populations, elle a passé en Allemagne et surtout en Russie, où elle s'est considérablement propagée et transformée. Elle est fondée sur deux conceptions: la première, c'est que les lois des sociétés actuelles sont tellement pénétrées de l'idée de Dieu qu'il est impossible de l'en séparer autrement que par une destruction totale des sociétés actuelles et de leurs lois. L'anarchie est ainsi l'unique moyen d'émancipation universelle. Mais, et c'est ici que l'on rencontre la deuxième conception fondamentale du nihilisme, l'anarchie, par laquelle il est nécessaire de passer pour arriver à l'ordre social nouveau, n'est nullement à craindre; car, rendue à elle-même, guérie de Dieu, la nature humaine est une source inépuisable de vertus douces et fortes; ces vertus subviendront d'elles-mêmes à l'ordre nouveau. Loin de tomber dans le chaos, l'humanité affranchie se réveillera dans un merveilleux Eden.

Or, pendant que les nihilistes des classes supérieures se contentent de pousser à l'anarchie par le mépris des lois, des usages, des autorités, etc., attendant le reste des cataclysmes qui ne peuvent manquer de se produire, les nihilistes vulgaires et brutaux, qui ne sauraient se rendre compte du jeu des institutions, qui ne voient que les hommes en qui, pour eux, tout se personnifie, s'en prennent à ces hommes et s'imaginent que ces êtres puissants ôtés, tout s'écroulera et disparaîtra. De là ces regards de haine et de mort que les fanatiques du nihilisme portent et fixent d'en bas sur les têtes prééminentes des monarques. Ces têtes, c'est la société tout entière qui doit mourir.

Il y a une autorité qui signale depuis longtemps en Europe ces doctrines, leurs périls, leurs perversités logiques. Mais cette autorité, haïe entre toutes par la terrible secte, est traitée comme un allié suspect, sinon comme un ennemi, par les puissances qu'elle avertit en vain.

Chronique militaire.

On s'occupe, au ministère de la guerre, de répondre aux vœux de l'armée en ce qui concerne l'uniforme. Dès que les lois actuellement en discussion auront reçu un commencement d'exécution, le général Borel mettra sous les yeux d'une commission mili-

différents types d'habillement que l'on est déjà en train de confectionner, et il est probable que la pelisse-dolman, semblable à celle que l'on porte aujourd'hui dans l'artillerie, sera adoptée pour toutes les armes. Ce vêtement, d'un usage commode et pratique, serait universellement bien accueilli.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

M. Béchade, préfet de Maine-et-Loire, est arrivé hier soir à Saumur et est descendu à l'hôtel de la Sous-Préfecture. Il doit y avoir aujourd'hui samedi réception des autorités et de tous les fonctionnaires de la ville.

Notre compatriote M. Salmon-Dorgigné, élu conseiller municipal de Saumur aux dernières élections, vient d'être enlevé à sa famille et à ses amis, à la suite d'une maladie qui laissait peu d'espoir depuis plusieurs mois.

COMPAGNIE DE POITIERS-SAUMUR.

Les actionnaires de la Compagnie de Poitiers-Saumur se sont réunis le 15 mai, à l'hôtel du Palais, en assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

L'assemblée, à l'unanimité, a accepté la convention passée avec l'Etat pour le rachat de ladite ligne et ratifié la sentence arbitrale déterminant le prix de ce rachat.

En conséquence, elle a déclaré que le fait du rachat entraînait la dissolution de la Société et a nommé liquidateur M. le comte d'Anguesvives, président du conseil d'administration de ladite Compagnie.

MUSIQUE MUNICIPALE.

La Musique Municipale de Saumur commencera ses concerts d'été dans le Square demain dimanche 19 mai, à 4 heures du soir.

La Musique du Collège et celle de l'Ecole Mutuelle se joindront à la Musique Municipale pour deux morceaux d'ensemble.

Programme.

1. *L'Argonne*, marche..... TILLIARD.
2. *La Vestale*, fantaisie..... MERCADANTE.
3. *La Juive*, fantaisie..... HALÉVY.
4. Marche, par les trois musiques réunies..... X.
5. Pas redoublé, par les trois musiques..... X.

On lit dans le Journal de Maine-et-Loire :

« La catastrophe de la rue Béranger n'a que trop prouvé, n'est-ce pas, qu'il serait nécessaire d'être plus vigilants à l'égard de tous les dépôts de matières explosibles et inflammables. Tous les journaux parisiens assurent que l'autorité va redoubler d'attention, et que nos législateurs vont sans doute aviser, dans le cas où il y aurait lacune dans la loi.

« Nous applaudissons très-fort à ces excellentes quoique tardives dispositions ; mais n'est-ce pas le cas pour la presse angevine de demander une fois de plus à l'autorité compétente si elle a songé au dépôt de poudres du château d'Angers, et si elle ne pourra pas bientôt nous donner la bonne nouvelle que notre cité est enfin à l'abri du danger quotidien d'une explosion au château ?

« Il serait pourtant meilleur d'aviser alors qu'il n'est pas trop tard. »

L'aéronaute M. Petit, de Saumur, qui a fait dans notre ville plusieurs ascensions, vient d'en exécuter une à Agen, sur l'esplanade du Gravier, qui a été sur le point d'avoir un dénouement funeste.

Le ballon, insuffisamment gonflé, s'est rapidement enlevé en conservant la direction verticale ; mais il s'est élevé à une faible hauteur, pour se diriger d'abord vers l'est ; il a plané un instant au-dessus d'un jardin, où l'on a pu croire qu'il allait atterrir. Cependant, pris par un courant, il a traversé la ville du sud au nord, et s'est dirigé lentement vers le coteau de l'Ermitage, où il serait allé tomber, s'il n'avait rencontré en route le clocher de la cathédrale. La nacelle a heurté contre le clocher ; le ballon s'est arrêté en gardant un instant son équilibre au-dessus de la tour, sur laquelle il s'est ensuite renversé. L'aéronaute s'est hâté de grimper aux cordages et de gagner la plate-

forme de la tour, du haut de laquelle il est ensuite descendu par l'escalier.

La quête faite au profit des pauvres, pendant la cavalcade qui a eu lieu dimanche à Longué, a produit la somme de 816 fr. 25 c.

Dimanche dernier, un habitant de Saint-Sauveur-de-Flée a été tué dans une rixe avec un ouvrier du chemin de fer, entre la Fleur-de-Lys et le Lion-d'Angers.

L'Etoile, d'Angers, nous apprend que M. Accolas, soldat au 4^e bataillon du 77^e de ligne, rentrant de suivre les cours préparatoires de Saint-Cyr, a sauvé une femme et deux enfants dans la terrible catastrophe de la rue Béranger.

Le corps d'un couvreur de Moulherne, nommé Neau, a été trouvé mardi dans la fontaine-lavoir des Chauvinières.

On écrit de Menecontant (Deux-Sèvres), arrondissement de Parthenay :

Les habitants de la contrée conserveront longtemps le souvenir de la nuit du 29 avril, et de l'orage épouvantable qui, cette nuit-là, les a tenus sous le coup d'une indicible épouvante.

A Puy-Doré, le tonnerre est tombé sur la maison du sieur Bichot, et quatre personnes sont échappées, par miracle, à la mort.

La maison du sieur Bichot est dominée par un poirier gigantesque qui s'élève bien au-dessus de la toiture, et dont les branches caressent la cheminée principale de la maison.

C'est sur ce poirier et sur cette cheminée que la foudre est tombée dans la nuit du 29 avril, — pendant que quatre personnes reposaient dans un petit coin de la chambre du rez-de-chaussée — le sieur Bichot et sa femme ayant entre eux deux une petite fille de cinq ans, et à côté de leur lit un berceau dans lequel dormait un petit enfant de 7 à 8 mois.

Tous se trouvaient placés à un mètre, tout au plus, de la cheminée qui allait être foudroyée.

Une grande pendule en bois était adossée à la muraille, à côté du lit.

Cette pendule a été mise en pièces et jetée au milieu de la chambre en mille et mille morceaux.

Le berceau du petit enfant a été couvert de cendre, de suie, de chaux, ainsi que des débris de la pendule, et le cher petit être... ne s'est aperçu de rien, son sommeil n'a pas été le moins du monde troublé.

La femme Bichot, qui se trouvait du côté de la place et la plus près de la cheminée, a été terrifiée... rien autre chose.

La petite fille qu'elle avait à côté d'elle est devenue noire comme du charbon, avec perte absolue de connaissance, la bouche pleine d'écume comme une épileptique, le râle de l'agonie, etc.; pendant une demi-heure on l'a crue morte. Puis, des vomissements étant survenus, elle s'est trouvée mieux.

Quant à Bichot, qui se trouvait, lui, tout à fait dans la cour, il a eu l'oreille droite brûlée, comme s'il était tombé dans le feu.

Phénomène bien étrange : une boîte d'allumettes, placée sur la cheminée, n'avait pas été dérangée, — mais les allumettes qu'elle contenait et dont elle était pleine ont été jetées par la chambre et semées sur les carreaux.

Le tronc du poirier a été dépouillé du haut en bas de son écorce, du côté de la maison, et déchiré, déchiqueté comme s'il eût été labouré par un boulet de canon.

Quinze propriétaires de chevaux viennent d'être condamnés, par le tribunal correctionnel de Marseille, à des amendes variant de 25 à 50 fr., pour n'avoir pas fait au bureau militaire de la Mairie, et aux termes de la loi du 3 juillet 1877, leur déclaration, et avoir ainsi soustrait leurs bêtes au recrutement.

Faits divers.

LA CATASTROPHE DE LA RUE BÉRANGER.

Nous disions hier que l'on avait retiré des débris le cadavre d'une jeune femme : c'est celui de M^{me} Vandorheim, bijoutière, 487, rue du Temple. Elle venait de rendre visite à M. Bomsel, son gendre, 8, rue Bé-

ranger ; elle a été tuée en passant devant la porte. C'est M. Bomsel qui l'a reconnue à la Morgue.

Une nouvelle découverte plus horrible encore : c'est le cadavre de M^{me} Fischer, étrangère à la maison, et qui venait rapporter de l'ouvrage chez M. Lacquet.

Cette infortunée a le visage boursoufflé ; on aperçoit à peine les yeux. Les chairs tuméfiées forment autour de l'arcade sourcilieuse une masse informe ; la langue est à demi sortie de la bouche.

Dans la même journée, un autre cadavre a été encore retiré de dessous les débris : c'est celui d'une jeune fille, apprentie blanchisseuse, Marie Perrin, âgée de 15 ans. Détail horrible : le bras droit de cette enfant était tellement raidi, que ce n'est qu'à grand-peine qu'on a pu le maintenir parallèlement au corps afin de pouvoir abaisser le couvercle du fourgon.

Sur le trottoir, en face du numéro 22, on aperçoit un pied et une jambe revêtue d'un pantalon de velours, le tout appartenant à un cadavre encore très-enfoui sous les décombres.

Le déblaiement continue avec activité, mais il faudra encore bien des heures pour arriver au niveau du sol.

Les fouilles se portent principalement dans la boutique de la blanchisseuse, qui se trouvait à droite de la maison démolie.

Il est à peu près certain que cinq ou six ouvrières blanchisseuses ont été surprises par l'écroulement.

Comme nous l'avons dit, le concierge de la maison écroulée s'est sauvé miraculeusement avec sa femme. C'est un homme de petite taille ; il boite de la jambe gauche. Il n'a pas été projeté en l'air, comme l'ont annoncé plusieurs journaux, mais au bruit de l'explosion il ne perdit pas son sang-froid. Il saisit la main de sa femme et l'entraîna rapidement à l'entresol de la maison, enfonça une petite porte et arriva sur un palier donnant dans la maison du n^o 24. Il était temps : à peine arrivé, la maison du n^o 22 s'écroulait avec un fracas épouvantable.

On raconte que le jour de la catastrophe, vers minuit un quart, la fille Isart gémissait sous les décombres à une profondeur de trois mètres. Un officier de pompiers a pu même lui parler, elle a répondu, puis sa voix s'est éteinte et on a été condamné à laisser mourir vivante cette nouvelle victime.

Jusqu'à hier midi, 13 cadavres ont été retirés des décombres de la rue Béranger. Plusieurs blessés ont succombé à leurs blessures.

On écrit de Lisieux à l'Ordre et la Liberté, de Caen :

« La banque M. P. a suspendu ses paiements. On craint une catastrophe, dont les conséquences seraient désastreuses pour notre ville. Combien d'ouvriers vont être tout à coup privés d'ouvrage et de toutes ressources, si plusieurs usines sont inopinément fermées ! »

On annonce la mort de Eugène Courtade, l'auteur de l'horrible drame de Plaisance (Gers). On sait, d'après le récit détaillé que nous avons publié à ce sujet, que Courtade avait tué à coups de fusil le juge de paix, le greffier, l'huissier Burgan et le propriétaire de la maison dont l'assassin ne pouvait payer le loyer. On sait également que, ces crimes commis, Courtade avait cherché à se donner la mort avec une carabine, et qu'il n'était parvenu qu'à se faire des blessures affreuses. Le meurtrier a succombé sans avoir recouvré la parole.

Dernières Nouvelles.

M^{re} Dupanloup a déposé hier une demande d'interpellation relativement au centenaire de Voltaire. M. Dufaure s'est déclaré prêt à la discuter aussitôt.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Lorsque nous annoncions, il y a quelques semaines, la publication des premières séries de l'Encyclopédie Populaire, nous ne pensions pas avoir à dire, presque aussitôt, à nos lecteurs, qu'une seconde édition des fascicules parus jusqu'au 15 avril avait été

rendue nécessaire par le succès de cet œuvre réellement bonne et complète.

Nous venons de recevoir la cinquième série de l'Encyclopédie Populaire, en vente chez tous les libraires et chez MM. Poussielgue frères, éditeurs, rue Cassette, 15, à Paris.

Elle est peut-être supérieure encore aux précédentes. Nous y trouvons l'histoire de l'Assemblée Nationale, depuis le 8 février 1871, jusqu'au 8 mars 1876, jour où la Chambre des Députés actuelle s'est réunie ; l'histoire de l'Assemblée Nationale (journal de 1789 à nos jours), les mots association, assurances (savamment traités) ; des considérations très-intéressantes et très-nouvelles sur l'Atlantide des anciens ; aumônier et aumônerie ; autorisation des dessins ; le récit de la bataille de Bagnoux (13 octobre 1870) ; les biographies du duc d'Anjou, d'Auber, d'Arvisseau, le potier de Tours, de Babinet, etc., etc. Tout cela est plein d'intérêt et nous permet d'insister sur la recommandation que nous avons faite à chacun d'acquiescer cet ouvrage, dû, comme on le sait, au travail persévérant de notre confrère Pierre CONIL.

AVIS.

Depuis le 15 mai, les bureaux de M. ADOLPHE EWIG, fermier de la publicité du Charivari, anciennement rue Taibout, 10, à Paris, sont transférés, pour cause d'agrandissement :

2, RUE FLÉCHIER.

Près Notre-Dame-de-Lorette.

M. EWIG, l'un de nos correspondants, à Paris, pour les annonces, s'occupe spécialement de la publicité départementale, et une liste de 700 journaux, dont il est le correspondant, est à la disposition des commerçants désireux d'annoncer leur maison ou leurs produits.

Il vient, en outre, de s'assurer la concession de la publicité sur tous les tickets illustrés distribués aux voyageurs sur les bateaux de la Seine et sur les tramways de Paris-Sèvres-Versailles, moyens de transport les plus directs, les plus économiques et les plus agréables pour se rendre à l'Exposition.

L'attrait de cette publicité consiste en ce que les annonces sont encadrées entre des images amusantes, comme par exemple des croquis de Cham ou des questions à la mode et dans des renseignements utiles aux étrangers ; qui obligent ainsi le voyageur à examiner le ticket et à l'emporter pour le faire lire à d'autres personnes.

Il n'a pas été mis en pratique de moyen plus sûr de faire lire des annonces, c'est-à-dire de rendre une publicité vraiment fructueuse pour celui qui la paye.

VILLE DE CONSTANTINE

ÉMISSION

DE 3,906 OBLIGATIONS

de 1,000 francs, rapportant 50 francs.

(JOUISSANCE 30 JUIN 1878)

Remboursables en 30 années, de 1879 à 1908.

Conformément au traité passé entre la VILLE DE CONSTANTINE et MM. L^{rs} SÉE FILS et C^{ie}, banquiers à Paris, approuvé par le Gouverneur g^{ral} de l'Algérie.

Le présent Emprunt a été autorisé, par décret du Président de la République, en date du 26 mars dernier. Le service des obligations est assuré par les recettes de la Ville qui s'élèvent annuellement à plus de fr. 1,220,000.

La situation financière de la VILLE DE CONSTANTINE est excellente et présente la plus entière sécurité.

C'EST DONC UN PLACEMENT DE PREMIER ORDRE.

Taux d'Émission : 970 francs.

PAYABLES : 170 fr. en souscrivant ;
600 » du 1^{er} au 5 juillet 1878 ;
200 » du 10 au 15 octobre 1878.
970 fr. ensemble.

Prix de l'Obligat. libérée à la répartition. 962 fr. 50

Les titres définitifs seront délivrés à partir du 10 octobre prochain. Ils seront au porteur ou nominatifs, au choix des souscripteurs.

Les versements anticipés recevront 4 % l'an.

COUPONS ET AMORTISSEMENT : 30 juin et 31 décembre, payables à Paris, Constantine et Marseille.

Le 1^{er} tirage aura lieu en avril prochain.

Les souscriptions du premier jour seront privilégiées.

On souscrit les 21 et 22 Mai 1878

A CONSTANTINE : Recette Municipale.

EN ALGERIE : à la Banque de l'Algérie, et dans ses succursales.

A PARIS : chez MM. L^{rs} Sée Fils et C^{ie}, 11, rue du Conservatoire.

A MARSEILLE : à la Société Marseillaise.

A LILLE : au Crédit du Nord.

A COLMAR } chez MM. A^{bs} Sée et Fils.

A MULHOUSE }

A STRASBOURG : Banque d'Alsace et de Lorraine et Ch. Stœhling, L. Valentin et C^{ie}.

A METZ : à la Banque d'Alsace et de Lorraine et chez MM. Ch. et E. Goudchaux et C^{ie}.

P. GODET, propriétaire-gérant.

A LA BELLE JARDINIÈRE

PRIX FIXE

26, rue d'Orléans, 26

PRIX FIXE

SAUMUR

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

Pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants.

VÊTEMENTS SUR MESURE FAITS A PARIS

GRANDE MISE EN VENTE POUR LA SAISON D'ÉTÉ 1878

La Maison de la BELLE JARDINIÈRE a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir un assortiment considérable de vêtements des plus nouveaux genres et d'une coupe des plus modernes.

Tous les articles étant faits exclusivement pour cette maison, ne laissent rien à désirer sous le rapport de l'élégance, de la solidité et surtout du bon marché.

En prévision de la prochaine Exposition, le propriétaire de cet établissement a traité de très-forts achats, ce qui lui permet de vendre à des prix sans précédent et dans d'aussi bonnes conditions que les premières maisons de Paris.

CHOIX IMMENSE DE COSTUMES POUR JEUNES GENS ET ENFANTS

Modèles les plus nouveaux et les plus variés, vendus à des prix qui défient toute concurrence.

HABILLEMENTS PREMIÈRES COMMUNIONS, DEPUIS 19 FR.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER
Pour le 24 juin 1878,
LA MAISON DE MAÎTRE DE PLAISANCE
Commune de Villebermer, à 3 kilomètres de Saumur.
Avec cour, servitudes et grand jardin.
S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,
UN PRÉ
Situé à Saumur, à l'angle de la rue de Bordeaux et de la levée de Nantilly, près l'octroi, contenant environ 20 ares.
Jouissance au 1^{er} novembre 1878.
Ce terrain est très-convenable pour la construction.
S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

APRÈS DÉCÈS,
Au Gros-Caillou, près le Chapeau, commune de St-Lambert-des-Levés.

Le dimanche 19 mai 1878, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur, à la vente du mobilier dépendant de la communauté d'entre M^e et M^{me} Clavier-Dupuy et de la succession de M. Clavier.

On vendra : Meubles meublants de toute sorte, armoires, linge, lits et leurs intérieurs, charrettes, instruments aratoires, différents lots de bois, vin en fûts et fourrages.
On paiera comptant, plus 10 0/0.

A LOUER

UNE MAISON, avec écurie, remise, cour et jardin.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Pour entrer en jouissance à la Toussaint 1878,
UNE MAISON
à Panvoigne, commune de Villebermer.

Cette maison, située sur le bord de la Loire, comprend belles servitudes et terres, d'une contenance de 30 ares.
Soixante-deux ares 84 centiares de pré et 31 ares 84 centiares de terres.
S'adresser à M. BESOULLE-VINETRIÉ, à Saumur, ou à M^e MÉHOUS, notaire. (261)

Etude de GUÉRET, notaire à Brain-sur-Allonnes.

A VENDRE

Pour entrer en jouissance à la Saint-Jean 1879,

UN MOULIN A EAU

A TROIS PAIRES DE MEULES,
Appelé le MOULIN-NEUF,
Situé au Pont-Boisnier, commune de Brain.
Comprenant maison d'habitation et d'exploitation, prés et terre, dans le tenant, d'une contenance d'environ 4 hectares.
Ce moulin, qui ne manque jamais d'eau, est parfaitement achalandé.
Pour traiter, s'adresser à M. Alfred MOREAU, propriétaire à Montsoreau, et audit notaire. (248)

A VENDRE

A L'AMIABLE ;
1^o MAISON, à Saumur, au Champ-de-Foire, dans l'avenue qui conduit à la gare, n^o 4, occupée par le professeur Boré ;
2^o MAISON, à Saumur, rue Saint-Lazare, n^o 13, à l'entrée de la gare de Poitiers, occupée par le bureau d'octroi.
S'adresser, pour traiter, à M. SARGENT, rue Saint-Lazare, ou à M^e CLOUARD, notaire. (135)

A VENDRE

Maison, Jardin et Dépendances,
PROPRES AU COMMERCE.
S'adresser à M. LOISEAU, rue du Chardonnet, à Saumur, près l'École de cavalerie. (239)

Etude de M^e THUBÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques,
Par autorité de justice,
A Saumur, rue de la Gueule-du-Loup,
Lundi 20 mai et jours suivants, à midi,
Par le ministère de M^e THUBÉ, commissaire-priseur.

Cette vente consiste en :

Poterie, verrerie, cristaux, batterie de cuisine, gravures, pendules, linge de corps et de ménage, hardes, meubles meublants, tels que lits complets, glaces, chaises, fauteuils, tapis, armoires, commodes, tables ;
Autres meubles et ustensiles de cuisine, et quantité d'autres objets.
Au comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais.

Le commissaire-priseur,
THUBÉ. (257)

Etude de M^e THUBÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques,
APRÈS DÉPART,
A la Salle des Ventes, rue d'Orléans, n^o 55,
Le mercredi 22 mai 1878 et jours suivants, à midi.

Cette vente consiste en :

Batterie de cuisine, verres, cristaux, service à thé en porcelaine, candélabres, pendules, tableaux, glaces, chaises, fauteuils, linge de ménage, armoires, commodes, table et buffet de salle à manger en noyer, lits en bois et en fer, tables de nuit, tables à jeu, matelas, couettes, etc. ;
Un très-beau tour et ses accessoires et outils ;
Quantité de pipes, cannes à pêche et autres, tabatières, etc., etc. ;
Un lot de bois sec pour tourneurs, bois de fer, ébène, etc. ;
Vieilles armes ;
Autres meubles et ustensiles de ménage, et quantité d'autres objets.
Au comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais.

Le commissaire-priseur,
THUBÉ. (258)

A VENDRE

LA COUPE D'UN PRÉ
A DEUX HERBES,

De 40 ares environ, près la levée d'enceinte.
S'adresser à M^e DE SAINTMÈME ou à M^e LAUMONIER, notaire. (259)

Direction générale des Domaines.

VENTE DE MOBILIER DE L'ÉTAT

Le vendredi 21 juin 1878, à midi, le Receveur des Domaines procédera, au bourg de Gennes, à la vente aux enchères d'un **fût de vermouth** d'environ 65 litres, vendu en 1875, par Ricordeau à Hédin, et resté en transit chez Plessard, messager.
Le Receveur des Domaines,
GENTY. (262)

A LOUER

LA PROPRIÉTÉ DE GRENELLE
A Nantilly,

Comprenant maison d'habitation avec servitudes, écurie et remise, grandes caves pouvant servir au commerce des vins ;
Services d'eau et de gaz ;
Grands jardins, clos de vigne, terres, etc.
Le propriétaire pourrait réserver les vignes et jardins.
S'adresser à l'Usine à Gaz ou à M^e CLOUARD, notaire. (198)

M. DAVEAU, peintre-vitrier au Pont-Fouchard, demande un jeune homme comme apprenti.

UNE PERSONNE se propose pour donner des leçons de dessin, pastel et peinture sur soie, chez elle ou à domicile.
S'adresser au bureau du journal.

DÉPOT DES FORGES DU BERRY

SPECIALITÉ
DE FILS GALVANISÉS
Pour Vignes.

M. L. GIRARD, marchand de fer, place de la Bilange, à Saumur, cote ce fil fer 60 fr. les 100 kil., n^o 15. Toutes les boîtes portent une étiquette avec cette inscription : **FER DU BERRY.** (257)

MÉDOC, 150 fr. la barrique et en cote, dessus. Echantillons franco contre 2 fr. en timbres-poste. Ecrite à P. RANTIER, propriétaire à Pailiac (Médoc). (251)

PÊCHE APPAT INFAILLIBLE
à la ligne. pour Carpe, Barbillon, Chabot, Brême, Gardon. Pas de ruse. Pour recevoir franco recette d'appât et pêche, envoyer 2 fr. en mandat, à J. BOURBON, à Vierzon (Cher). (251)

PRIME AUX ABONNÉS D'UN AN
A LA FRANCE FINANCIÈRE
Deux entrées à l'Exposition universelle de 1878.

S'adresser à l'AGENCE DE LA FRANCE FINANCIÈRE, 1, Place des Victoires, à Paris. (241)

COSMYDOR

Incomparable Eau de Toilette, sans acide ni vinaigre.
Les Hygiénistes de notre époque recommandent l'usage journalier du COSMYDOR. Cette eau est préparée avec l'essence de Styracine sans ACIDE ni VINAIgre, est recommandée pour les multiples usages de l'hygiène, de la toilette et de la santé.
(On trouve partout des flacons de 1 fr. 50.)
Se vend partout.
Entrepôt général : 28, Rue Bergère, Paris.
Envoyez 20 centimes en timbres-poste contre demande affranchie.

LA VELOUTINE

EST UNE
Poudre de Riz spéciale préparée au Japon
PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU
Elle est adhérente et invisible, ainsi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.
PARIS — CH. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

Saumur, imprimerie de P. GODET.